Année académique 2019 - 2020 Catégorie Sociale

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 26 Questions spéciales 2			
Code	SOAS2B21AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons **Ludovic AGNEESSENS** (ludovic.agneessens@helha.be) HELHa Campus Montignies **Philippe HERION** (philippe.herion@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) **Philippe HERION** (philippe.herion@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve **Marie-Claude LACROIX** (marie-claude.lacroix@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e)e Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation

professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

3.3 Exercer un jugement professionnel.

3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel
II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés
III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B21ASD	Analyse des organisations	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B21ASJI	Déontologie de la profession	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B21ASDI	Déontologie de la profession	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B21ASB	Ethique du travail social	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B21ASD	Analyse des organisations	20

+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B21ASJI	Déontologie de la profession	20
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B21ASDI	Déontologie de la profession	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B21ASB	Ethique du travail social	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Année académique 2019-2020 Catégorie Sociale

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des organisations			
Code	7_SOAS2B21ASD	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Ludovic AGNEESSENS** (ludovic.agneessens@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage offre un regard, une approche utile à la pratique du travail social. Elle donne des repères spécifiques en méthodologie par des pratiques d'observation de l'organisation pour les analyser dans un cadre plus large lié à des éléments de sociologie (impact de la société sur l'organisation), d'éthique et de déontologie (notion d'organisation bienveillante et juste centrée sur le bénéficiaire et le personnel). Ces repères aident l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention dans une perspective d'une organisation bienveillante, juste et humaine.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

I. Enumérer une dizaine de techniques d'observation et d'analyse.
II. Utiliser ces techniques en les appliquant à des expériences rencontrées en stage ou sur le campus.
III. Concevoir des SWOT (technique d'analyse de problèmes) par type de thème concernant l'organisation dans l'intérêt des humains dans l'organisation, le personnel et les bénéficiaires.
IV. Identifier, décrire, analyser puis évaluer son sens de l'observation et d'analyse de la place des bénéficiaires et du personnel de l'organisation (campus et lieu de stage).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- L'intégration, l'accueil
- Le travail d'équipe
- La structure centrée autour des bénéficiaires
- Méthodes d'observation (3P)
- La communication interne
- La communication externe
- Les fédérations
- Les motivations et compétences
- Les buts, objectifs et moyens
- Le SWOT (technique d'analyse de problèmes)

Démarches d'apprentissage

La démarche est interactive et participative par des articulations incessantes entre les éléments théoriques (définitions, méthodes), les applications (exercices) et l'état réflexif de l'étudiant (préjugés, craintes, espoir).

La participation est en cela obligatoire, vu l'auto-observation de soi dans le processus et la mise en écriture de fiches d'observation de l'organisation et de soi-même en posture d'assistant social, le tout évalué dans le travail écrit final (examen).

L'approche est déductive par rapport à des mises en situation.

L'approche est inductive par rapport aux apports théoriques.

Des études de cas sont une approche pour l'ouverture à l'analyse de situations réelles.

Chaque étudiant complète son carnet de fiches SWOT (approche par situation-problème) en fonction de son expérience et partage ses analyses avec des autres étudiants (approche interactive). Ces fiches sont des supports utiles à l'examen écrit.

Des recherches sur le net renforcent la découverte des fédérations.

Vu les méthodes participatives en "laboratoire social", la présence est obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps d'échanges aux cours sur les fiches avant et après le stage (consignes, écoute des difficultés).

Temps de questions-réponses après chaque thème du cours.

Prestation "monitoring" pour assurer la compréhension de nouveaux éléments.

Temps de paroles en début de cours sur la matière vue au cours précédent.

Une heure au dernier cours est consacrée aux questions-réponses sur le cours, sur les questions d'examen et sur les fiches SWOT à compléter pour l'examen.

Ouvrages de référence

- La sociologie des organisations, Bernoux, Seuil, 1985
- Management des situations complexes, Bonami-De Henin, DeBoeck,1993

Supports

- Sites internet
- Syllabus
- Règlements du campus

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'absence injustifiée au cours est sanctionnée de 3 points sauf pour les étudiants en crédit résiduel.

NB: pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

L'examen écrit comporte une partie de restitution des repères théoriques, une autre sur la restitution et l'analyse d'une pratique professionnelle, et la remise d'une fiche d'analyse (ex : le SWOT) tirée au sort parmi les fiches préparées aux cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).